

Le 8 juin 2010, jour de grève légale

Avis aux enseignantes et enseignants membres du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles

Les tentatives de la partie patronale (gouvernement et commissions scolaires) pour nous empêcher d'exercer légitimement notre droit de grève ont échoué. Le 4 juin, le Conseil des services essentiels a confirmé la légalité de la démarche de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et du droit des enseignantes et enseignants de déclencher une journée de grève le 8 juin prochain.

Ainsi, le 8 juin 2010 sera une journée de grève légale et toutes les activités prévues à cette occasion par votre syndicat et la FAE auront lieu.

Nous vous donnons donc rendez-vous à 11 heures pour une grande manifestation devant les bureaux du premier ministre Jean Charest à Montréal.

Le Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la FAE dénoncent cette stratégie patronale qui visait à nous museler et à nous empêcher d'exercer un droit légitime. Leur tentative de nous démobiliser a lamentablement échoué.

Nous serons nombreuses et nombreux le 8 juin pour exprimer notre indignation face à leur mépris et démontrer notre détermination à obtenir une entente satisfaisante et librement négociée.

Ensemble, unis et solidaires.
Poursuivons notre lutte.

Joanne Bertrand, présidente
Syndicat de l'enseignement de la
Seigneurie-des-Mille-Îles



Pierre St-Germain, président
Fédération autonome
de l'enseignement

